



## Les coopératives énergétiques dans un système énergétique national : regards croisés entre la France et l'Italie

Amélie Artis, Anastasia Panenko et Enzo Pezzini

### Introduction

Les coopératives sont présentes dans plusieurs secteurs d'activités : consommation, banque, production agricole, industrie, services, bâtiment, services aux personnes, énergie. Elles ont parfois une position économique importante dans ces secteurs<sup>1</sup>. L'analyse de la place des coopératives dans le secteur énergétique permet de repérer plusieurs paradoxes.

D'abord, le secteur énergétique est un secteur qui a des besoins importants de capitaux alors que les coopératives sont perçues comme des entreprises caractérisées par leurs difficultés de collecter du capital.

Puis, le secteur énergétique est construit sur la fourniture d'un bien quasi-public mais dont la gestion est confiée de plus en plus à des acteurs privés comme les entreprises par actions ou les coopératives.

Enfin, la construction des systèmes énergétiques nationaux et en Europe se caractérise par une forte réglementation et homogénéisation des modèles de régulation qui peuvent parfois ne pas prendre en compte les spécificités des coopératives.

De ces constats, on s'attend à ce que les coopératives soient peu présentes dans le secteur énergétique et à observer des situations similaires dans plusieurs les pays, notamment en Europe. Or l'étude comparative sur la France et l'Italie dévoile un résultat bien différent. En effet, la présence de coopératives énergétiques en France comme en Italie est ancienne, et elle connaît même un certain renouveau ; cette présence est néanmoins marquée par des différences régionales.

Les coopératives participent au système productif à plusieurs niveaux : le développement d'activités ou de filières, l'organisation des échanges ou la fixation des prix. Selon C. Gide, la coopération est une solution face au monopole économique qui détruit les conditions de la concurrence et de l'équilibre général. La coopération est une copropriété des instruments de production qui respecte la propriété individuelle car « elle a pour but non de supprimer la

---

<sup>1</sup> Comme l'atteste le panorama des coopératives dans le monde : «Panorama sectoriel des entreprises coopératives», édition 2016



*propriété individuelle, mais de la rendre accessible à tous, sinon sous forme de propriété purement individuelle, du moins sous forme de co-propriété.* » (Gide, 1910 : 213). En effet « *il y a toujours, dans les coopératives qui visent plus haut, un fonds impersonnel et impartageable. Il est même désirable que le patrimoine collectif grandisse en même temps que le patrimoine individuel.* » (Gide, 1910 : 215). La coopérative permettrait l'obtention du « juste prix ». La coopérative est aussi un moyen de défense face à l'extension des entreprises capitalistes et de l'économie publique qui affecte les unités de la petite production domestique, artisanale et paysanne. Sa finalité est l'amélioration des conditions matérielles et morales des classes populaires touchées par les effets négatifs de l'extension de l'économie marchande et capitaliste (Fauquet, 1965). La coopérative est au service de ses membres afin de leur faciliter la subsistance et d'accroître « *l'autonomie et l'indépendance de la personne* » (Fauquet, 1965 : 57).

Une spécificité des coopératives dans la gestion d'une activité de service réside dans la fonction de l'entrepreneur occupée par les usagers eux-mêmes qui s'associent pour mettre en œuvre l'activité de service (Ansart, et al. 2016). De cette double qualité d'usagers-entrepreneurs découle les principales règles de gestion et les critères d'évaluation du secteur. La récente crise de 2008 a réactualisé les débats sur le rôle de résilience et de régulation que jouent les coopératives dans les économies actuelles (Birchall, J., & Ketilson, L. H., 2009).

L'étude croisée des coopératives énergétiques en France et en Italie démontre que le processus de normalisation et d'uniformisation du secteur énergétique dans le contexte de la construction européenne est normatif. Cependant il persiste des spécificités nationales fortes. Dans chacun des deux pays, un espace d'action et de développement des coopératives existe en réponse à des besoins territoriaux et sociaux spécifiques. L'apport des coopératives dans le secteur énergétique est significatif aujourd'hui car elles se sont engagées activement dans la transition énergétique. Elles proposent des systèmes décentralisés de production d'énergie, en lien direct entre les producteurs et les consommateurs mobilisant des technologies d'énergies renouvelables.

Dans cette contribution, nous montrons que bien que la construction européenne ait contribué à l'homogénéisation et la libéralisation des systèmes énergétiques nationaux, on constate la persistance de spécificités nationales dans lesquelles les coopératives jouent un rôle. Le poids



et la place de ces coopératives s'expliquent par les configurations institutionnelles nationales mises en œuvre dans le secteur énergétique, et par le mouvement coopératif lui-même.

### *A) La configuration des marchés nationaux de l'énergie dans le processus de la construction européenne*

#### **1. Des contextes nationaux incluant la présence de formes coopératives**

La France et l'Italie ont commencé leur électrification de manière décentralisée autour des communes. Les réseaux régionaux ont survécu jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale lorsque la plupart des États européens ont décidé d'unifier ces systèmes en nationalisant la plupart des entreprises et en créant un grand marché national alimenté par un grand opérateur public. Toutefois, si en France il subsistait plusieurs petits producteurs locaux, en Italie, il y avait d'importants groupes industriels sur le marché.

Le secteur énergétique français est aujourd'hui bien connu dans sa configuration actuelle avec un acteur dominant, EDF, et une production centralisée autour de l'énergie nucléaire. Mais cette configuration est le résultat d'un processus historique qui met sous silence la présence ancienne de formes coopératives dans ce secteur. En effet, au début du XX<sup>ème</sup> siècle, l'organisation légale de la distribution de l'électricité permet aux communes de choisir leur concessionnaire. Les zones rurales à faible densité de population attirent peu les investisseurs privés alors que l'accès à l'énergie est indispensable à l'activité locale à l'époque dominée par le monde agricole. Ce sont donc les coopératives agricoles de ces territoires qui ont constituées les premières coopératives d'électricité. Face à des difficultés réglementaires d'accès au service et de continuité du service, ces coopératives se transforment en Sociétés d'Intérêt Collectif Agricole (SICA) accessible aux membres coopérateurs et à des clients non coopérateurs (Véron et Pinon, 2015). Avec la création d'EDF en 1946, ces coopératives continuent d'exploiter leur réseau et participent à la mise en œuvre du service énergétique. Ces entités gèrent le réseau de distribution d'un territoire spécifique.

Aujourd'hui, parmi les 170 entreprises locales d'énergie, 12 SICA perdurent, soit 7% de ces entreprises. Ces sociétés coopératives sont des entreprises d'environ 30 à 50 salariés majoritairement implantées en zones rurales, avec une activité principale de gestionnaire de réseau. Elles alimentent plus de 1000 communes dans 18 départements (Eure-et-Loir, Loiret, Aube, Haute-Marne, Haute-Saône, Essonne, Val-d'Oise, Yvelines, Hérault, Vosges, Nord,



Pas-de-Calais, Tarn, Aisne, Oise, Somme, Ardennes et Savoie), avec plus de 500 000 habitants desservis. Plusieurs nouvelles coopératives ont aussi émergé dans la période actuelle, principalement dans la production d'énergies renouvelables (éolien, solaire, hydraulique, biomasse ; par exemple les centrales villageoises), mais aussi dans la distribution (Énercoop, ...).

Historiquement, le marché de l'énergie italien se développa grâce à des entreprises privées qui assuraient la production d'électricité pour leurs propres activités. Entre le XIX<sup>ème</sup> et le XX<sup>ème</sup> siècle, le pays a été pionnier dans la réalisation de grands sites de production et de méthodes de transport à longue distance (Angelini, 1984). Comme partout en Europe, la phase initiale de l'électrification a été réalisée au niveau local, en particulier dans les régions du Nord et des Alpes. Cependant, comme l'industrialisation du pays était au cœur de la politique de l'État, il y avait une synergie importante entre l'État et le secteur industriel (Bottiglieri, 1994). Ce lien entre les entreprises publiques et privées s'explique par une forte volonté d'expansion industrielle et par l'absence d'énergies fossiles sur le territoire italien (Angelini, 1984). Les producteurs d'énergie régionaux les plus importants sont Edison, Società Idroelettrica Piemonte (Sip), Società Adriatica di Elettricità (Sade), Società Meridionale di Elettricità (Sme). Ces entreprises fonctionnaient en oligopole avec des liens importants avec le secteur bancaire, ce qui leur a permis de se développer de façon exponentielle (Angelini, 1984, Giannetti 1986). En 1962, la société nationale ENEL est créée avec un monopole dans la production, la distribution et la commercialisation d'électricité.

En France comme en Italie, la construction de l'Union Européenne a modifié les configurations institutionnelles, en favorisant une homogénéisation des conditions de mise en œuvre des activités liées au secteur énergétique.

## 2. Une Europe construite autour de la question énergétique

Dès les débuts de la construction de l'Union Européenne, la question des marchés de l'énergie a eu une place importante avec la création de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier en 1951, puis dans la signature du traité de Rome en 1957 et dans de multiples traités par la suite.



Depuis la fin des années 80, l'orientation politique de l'UE a encouragé la libéralisation progressive des marchés de l'énergie. Ce choix a été régulièrement réaffirmé. Il est aujourd'hui renforcée par des enjeux technologiques, par des enjeux économiques (la dépendance énergétique<sup>2</sup> vis-à-vis des États non membres représente un problème de sécurité) et des enjeux environnementaux (la nécessaire réduction des émissions de GES tout en assurant la qualité auprès des citoyens) (European Commission, 2014). En 2017, la part globale de l'énergie propre dans l'UE est de 16,4% et elle tend à augmenter (European Commission, 2017). Dans ce contexte, la transition énergétique, entendue comme l'amélioration de l'efficacité et la sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables est devenu un impératif ; elle permet de répondre à la fois à l'objectif de sécurité énergétique et aux problèmes environnementaux rencontrés par les États membres de l'UE, tout en créant des opportunités d'emploi local et de stimulation de l'innovation (Chevalier et Percebois, 2008).

La construction européenne a abouti à transformer l'organisation du secteur énergétique. Aujourd'hui, les principales caractéristiques du secteur énergétique sont :

- il est composé d'activités concurrentielles (par exemple l'approvisionnement des clients) et d'activités régulées (transport et distribution d'énergie),
- cependant, la production d'un service quasi-public persiste dans le sens où il existe une obligation de fourniture et de branchement à une infrastructure publique, et,
- les régulations sectorielles transnationales ont un poids important, et elles coexistent avec des acteurs locaux qui gardent un rôle non négligeable<sup>3</sup>.

### **3. La transposition des directives européennes en France et en Italie et les conséquences dans la reconfiguration des acteurs**

Comme dans tous les autres États membres de l'UE, la transposition des directives européennes dans la législation nationale en Italie comme en France se caractérise par la libéralisation de ce secteur.

---

<sup>2</sup> La dépendance énergétique montre dans quelle mesure une économie dépend des importations pour répondre à ses besoins énergétiques (40% pour la France et 80% pour l'Italie).

<sup>3</sup> A titre d'exemple, le rôle des entreprises dans la libéralisation du marché français a été étudié et a contribué à limiter la fixation concurrentielle des prix (Reverdy, 2016).



Ce processus s'est déroulé en trois étapes principales : la première et la deuxième phase concernaient des règles communes pour le marché intérieur de l'énergie. Du fait de ces directives et de leur transposition dans les lois nationales, les deux sociétés ENEL en Italie et EDF en France ont changé de statut pour devenir des sociétés privées par actions<sup>4</sup>. La troisième vague de directives et de règlements mise en œuvre a eu pour objectif d'améliorer la protection des clients, de favoriser l'énergie propre et les mesures de sécurité (voir fig. 1).

---

<sup>4</sup> Dans le cas d'EDF, le capital reste majoritairement détenu par l'Etat.



**Tableau 1 La construction du cadre règlementaire du secteur de l'énergie au niveau européen et national**

	1 <sup>re</sup> phase	2 <sup>ème</sup> phase	3 <sup>ème</sup> phase			
<b>Le marché d'énergie européen</b> 	<b>Directive 96/92/CE</b> Règles communes pour le marché intérieur de l'énergie.	<b>Directive 2003/54/EC</b> Règles communes pour la production, la transmission, la distribution et la fourniture d'énergie.	<b>Energy Sector inquiry 10/01/2007</b> Analyse des problèmes de concurrence dans le secteur.	<b>Directive 2009/72/EC</b> Règles communes pour la production, la transmission, la distribution et la fourniture d'énergie, ainsi que les dispositions en matière de protection des consommateurs.	<b>Régulation (EC) No 714/2009</b> Conditions d'accès au réseau pour les échanges transfrontaliers d'énergie	<b>Network codes 2015/ 2016</b> Conduite des opérateurs et sur l'accès des utilisateurs.
<b>Le marché d'énergie français</b> 	<b>Directive 02/1999/CE</b> libéralisation du marché pour les industries consommant au moins 40 GWh / an.	<b>Loi no 10/02/2000; Décret 200-456 et 2003-100</b> libéralisation du marché pour les industries consommant au moins 7 GWh/an.	<b>Décret 2004-597 du 23/06/2004; 1/07/2007</b> mise en œuvre complète de lois européennes = libéralisation complète.	<b>Loi no 2010-607 du 7/06/2010</b> Mécanismes de tarification.	<b>Loi no 2010-1488 7/12/2010 (NOME)</b> Nouvelle organisation du marché de l'énergie (statut EDF).	<b>Loi de Transition énergétique 2015</b> Renforcement des stratégies d'indépendance énergétique et le développement de sources propres.
<b>Le marché d'énergie italien</b> 	<b>Décret 79/99 (Decreto Bersani)</b> Transposition de la directive européenne 96/92/CE.	<b>Loi 290/03; Loi 239/04</b> Nouvelles mesures de sécurité et la réorganisation du marché de l'énergie.	<b>Loi 125/07; Loi 99/2009</b> Transposition des paquets de lois européennes.	<b>Loi 93/11</b> mise en œuvre complète de lois européennes = libéralisation complète.	<b>Loi 1/2012</b> Sécurité, la concurrence, l'efficacité et la transparence des marchés de l'énergie.	<b>Stratégie énergétique nationale Mars 2013</b> Marché d'énergie plus compétitif et durable.

Source : construit par les auteurs à partir de Véron & Pinon (2015) et Canazza (2014).



Malgré la tendance à l'harmonisation européenne, la France et l'Italie présentent des différences en termes de concentration de leur secteur énergétique. Le marché français se caractérise par la centralisation et sa concentration des acteurs, EDF étant toujours en position dominante (Defeuilley, 2009). Au contraire, en Italie, plusieurs acteurs coexistent sur le marché et les plus importants n'ont pas de position dominante comme EDF en France. Le marché italien de l'énergie se caractérise par un certain niveau de décentralisation dans toutes les activités du secteur, reflétant l'évolution historique du marché (cf. tab.1).

**Tableau 2 - Les acteurs du marché de l'énergie : comparaison France - Italie**

	Production	Transport	Distribution	Commercialisation	Niveau de concentration <sup>5</sup>
 <b>France</b>	<b>EDF (86%)</b> du marché), E-on, Engie, Direct Energie.	RTE	ERDF (95%), distributeurs locaux (5%).	<b>EDF (95%)</b> , Engie, Direct Energie, Lampiris, Enercoop.	Elevé/ très élevé
 <b>Italie</b>	<b>ENEL (26%)</b> , Eni (9.4), Edison (8.5) + 214 autres.	TERNA (dominant) + 11 autres.	ENEL (86%) + 144 autres.	<b>ENEL (36,8)</b> , Edison (8.2), + 340 autres.	Moderé.

Source : Véron & Pinon (2015)

Les formes d'organisation et de pouvoirs des acteurs économiques sont très différentes entre les deux pays, s'opposant entre un modèle concentré et hiérarchique (la France) et un modèle décentralisé et multiparties prenantes (l'Italie).

La question nucléaire a également été gérée différemment dans ces pays. Face à la question de la sûreté énergétique, la France a choisi de développer massivement l'énergie nucléaire, par l'intermédiaire d'EDF, entreprise publique à cette époque (Beltran, 1998). En Italie, les investissements dans le nucléaire ont été bien moins importants du fait d'une opinion publique italienne opposée au nucléaire en particulier depuis l'accident de Tchernobyl en 1986. Suite à des référendums l'Italie a décidé une sortie du nucléaire civil en 1987. Les 4 réacteurs de production ont été progressivement arrêtés jusqu'en 1990 et le dernier chantier est resté inachevé.

***B) L'émergence d'opérateurs coopératifs et citoyens dans la production et la distribution d'énergies renouvelables***

<sup>5</sup> Herfindahl-Hirschman Index (HHI)



Bien que le marché de l'énergie se caractérise par la présence de grandes entreprises privées, il reste encore des acteurs locaux. En France comme en Italie, le développement des énergies renouvelables permet l'émergence de nouveaux acteurs locaux parmi lesquels des coopératives. Le modèle coopératif est choisi autant dans la production que dans la distribution de ces énergies. Pourtant, les coopératives n'ont pas la même dynamique entre les deux pays. La différence s'explique par la configuration institutionnelle du marché national de l'énergie et par l'organisation du mouvement des coopératives.

### 1. Un paysage coopératif contemporain dynamisé par la transition énergétique

En France aujourd'hui, des coopératives se créent dans la production et la distribution d'énergie, à l'initiative de la société civile et encouragées par des politiques publiques en faveur de la transition énergétique. En 2016, il y a eu en France 165 projets d'énergies renouvelables participatives (Artély, 2016). Ces initiatives sont principalement ancrées dans trois régions : Bretagne-Pays de la Loire, Rhône-Alpes-Auvergne, Languedoc-Roussillon-Provence-Alpes-Côte d'Azur (Devisse, Gilbert et Reix, 2016).

La solution coopérative se développe en s'appuyant sur des démarches participatives et sur des productions décentralisées grâce à des producteurs locaux. Parmi ces nouveaux acteurs, la coopérative Enercoop fut une des premières initiatives créée en 2005. Cette coopérative fournit uniquement de l'énergie renouvelable achetée en contrat direct avec les producteurs. L'énergie est produite par des producteurs qui sont des particuliers, des sociétés mixtes ou des coopératives. L'énergie est principalement hydraulique avec une production de 110 GWh en 2016. Cette coopérative se développe selon un schéma régional d'essaimage et de création de coopératives régionales, avec dix coopératives régionales Enercoop actuellement sur le territoire français.

Parallèlement, se développent les centrales villageoises qui sont des sociétés locales de production d'énergie renouvelables gérées par les habitants, les collectivités locales et les entreprises locales. En 2017, en France 20 centrales villageoises sont en activité dont la majorité avec une gouvernance coopérative. Elles sont principalement dans le sud-est du territoire français, implantées dans des zones rurales. Des initiatives plus rares existent aussi dans la filière bois-énergie ou dans la rénovation de moulins pour une production hydraulique décentralisée et coopérative portée par les habitants.

Ces nouvelles initiatives coopératives, Enercoop comme les centrales villageoises, se développent sur des territoires différents de l'implantation historique des SICA. Elles s'appuient sur un modèle décentralisé, en lien direct entre les producteurs et les consommateurs et en privilégiant exclusivement des énergies renouvelables. Les SICA ne poursuivent pas systématiquement ces objectifs. Dans la construction de différents scénarios prospectifs de transition énergétique en ville, la création de coopératives énergétiques urbaines est proposée comme solution d'avenir pour encourager la transition énergétique (Debizet, 2016).

Les coopératives italiennes qui ont survécu aussi au processus de nationalisation sont presque toujours localisées dans des zones alpines reculées avec une faible densité d'utilisateurs et une



faible consommation d'énergie. Au nombre de 73, leur répartition géographique dévoile une forte concentration dans les zones de Bolzano (62 coopératives), Trento (3), Sondrio (2), Aosta (2), Udine (2), Brescia (1), Verbano (1) (Spinicci, 2011). Une grande partie d'entre elles sont des entreprises historiques qui ont plus de 100 ans. Elles peuvent avoir ou ne pas avoir de concession de distribution. Un bref panorama montre qu'elles produisent principalement de l'énergie hydroélectrique et qu'elles sont principalement des coopératives d'utilisateurs. Les usagers servis sont plus de 80.000, avec un taux de sociétariat de 45 % (Spinicci, 2011). Le chiffre d'affaires cumulé de l'ensemble des entreprises concernées est de 115 millions d'€ avec un capital social qui dépasse les 26 millions. Le patrimoine net est d'environ 205 millions (Spinicci, 2011).

L'ensemble du secteur met l'accent sur les sources d'énergie renouvelables. C'est le cas, par exemple, du consortium électrique de Stenico, dans la province du Trentin : celui-ci produit 18 millions de kWh/an et garantit à ses usagers une économie annuelle globale de 600.000 euros par rapport aux conditions normales du marché, en mettant l'accent sur le renouvellement technologique et les énergies durables (hydroélectrique, photovoltaïque, biogaz) (Spinicci, 2011). Dans la même province, le consortium électrique de Storo (15 millions de kWh/an) exploite deux centrales hydroélectriques et permet à ses usagers, même les plus isolés dans la campagne, de profiter des avantages d'un câblage en fibre optique (Spinicci, 2011).

## **2. Le rôle des institutions coopératives dans le développement des nouvelles coopératives énergétiques**

L'évolution des coopératives n'est pas identique dans les différents pays européens. En s'appuyant sur l'étude du modèle organisationnel des fédérations représentatives des coopératives, nous pouvons mieux comprendre les différences importantes dans le poids des coopératives dans plusieurs pays européens (Pezzini, 2016). Pour cette analyse, nous faisons appel aux recherches de Philippe Schmitter (Schmitter, 2001) et à son schéma d'analyse, qui se base sur la structuration interne des organisations professionnelles et sur l'interprétation de leur système organisationnel par rapport aux caractéristiques de leurs membres et de leurs interlocuteurs.

Les organisations représentatives des mouvements coopératifs en France et en Italie ont des parcours historiques, des structurations, des positionnements et des capacités politiques très différents. L'étude comparée des institutions coopératives permet d'identifier deux modèles qui peuvent expliquer le développement différent des nouvelles coopératives énergétiques en France et en Italie. Dans le modèle dit « sectoriel », on observe une forte segmentation des activités par les secteurs professionnels (coopératives agricoles, bancaires, etc.), et le rôle de l'institution coopérative est d'agréger efficacement les moyens des fédérations. Dans le modèle « intégré », une forte dimension intersectorielle regroupe tous les secteurs d'activités, et le rôle de la fédération coopérative est principalement la fonction de syndicat d'entreprises (Pezzini, 2015).



Le cas français relève du modèle sectoriel : les coopératives y sont regroupées par secteur d'activité avec un mode de structuration favorisant l'intégration sectorielle des coopératives. Cette intégration sectorielle traduit une grande segmentation des organisations de représentation au niveau fédéral ou confédéral. La structuration étant très faible, ce modèle ne permet pas le développement des services aux membres, qui restent de la compétence exclusive des associations sectorielles. Par exemple, pour les coopératives énergétiques, la fédération des SICAE est partie prenante de la Fédération Nationale de la Coopération Agricole qui s'est structurée depuis plusieurs décennies alors que les nouvelles coopératives villageoises sont nées et restent en dehors du mouvement coopératif fédéral agricole. De même, beaucoup des structures coopératives villageoises utilisent le statut coopératif multi-sociétariat (par exemple les sociétés coopératives d'intérêt collectif - SCIC) ce qui les rattache de fait à la fédération des coopératives ouvrières de production.

A l'inverse, l'organisation du mouvement coopératif en Italie présente, grâce à la tradition des « centrales », des caractéristiques de forte intégration, ultérieurement renforcée avec la constitution récente de l'Alliance des Coopératives Italiennes. Selon une stratégie précise, les centrales ont organisé la représentation politique sur deux niveaux : un premier que l'on pourrait qualifier d'horizontal, organisant sur une base territoriale (provinciale, régionale, nationale) toutes les coopératives indépendamment de leur secteur d'activité ; un deuxième, vertical, dont l'articulation est fondée sur leur activité. L'offre de services aux membres est aussi très développée. La structuration territoriale du mouvement facilite aussi l'agencement des structures de support local, dans lesquelles, à côté des activités politico-syndicales, sont également accessibles des services technico-administratifs pour les coopératives de base (administration générale, comptabilité, gestion de salaires, fiscalité, services légaux, formation, assurance, conseil,...).

Cela permet aux centrales d'avoir aussi un rôle d'orientation stratégique et de promotion de l'économie coopérative, en utilisant au mieux l'ensemble du réseau et des différentes spécialisations sectorielles. Ainsi, des fonctions de développements entrepreneuriaux tels que le transfert de savoir-faire, la formation et la coordination des projets stratégiques, la recherche et les instruments financiers du système peuvent, dans ce cadre « intégré », apporter des résultats très efficaces pour l'économie coopérative. Cela permet surtout de pouvoir orienter les énergies, les ressources, et les compétences de l'ensemble du système afin d'explorer et d'expérimenter de nouveaux développements pour les entreprises coopératives.

A titre d'exemple dans la Fédération des coopératives de consommateur (Federcomumo Confcooperative) existe un secteur des coopératives électriques qui réunit les 73 coopératives de production d'énergie. La libéralisation du marché de l'énergie a ouvert de nouvelles possibilités aux coopératives électriques qui ont saisi l'occasion de nouer des relations plus fortes entre elles et d'intensifier leur action de lobbying. Tous les six mois ces entreprises se réunissent dans la



coordination des coopératives électriques de l'arc alpin pour discuter des questions les plus pertinentes dans le secteur. Le mouvement coopératif s'est lui-même activé directement pour promouvoir une initiative de coopérative d'achat collectif d'énergie qui vient de fêter ses 10 ans d'activité : *Power energia*, qui est donc une société du « système coopératif ». Il apparaît que là où les conditions ont favorisé des regroupements des secteurs coopératifs dans des associations plus structurées et intégrées, l'efficacité dans la capacité de représentation politique, dans la fourniture de services, dans l'innovation, dans la promotion de nouvelles coopératives, en particulier dans de nouveaux secteurs, a été plus forte.

## Conclusion

Notre analyse de la place des coopératives énergétiques dans deux systèmes énergétiques différents, en France et en Italie, a permis de montrer que les coopératives énergétiques étaient et sont toujours présentes dans ce secteur. Elles conservent un rôle fondamental d'accessibilité sociale et territoriale à l'énergie. Ce rôle s'est aujourd'hui enrichi par une vocation à développer des énergies renouvelables pour tous dans un contexte européen d'homogénéisation et de libéralisation du marché de l'énergie. De plus, nous avons montré que la France et l'Italie se distinguent par les choix énergétiques, par la diversité et la concentration des acteurs à l'intérieur du cadre européen unificateur. Ces orientations politiques macroéconomiques et les choix internes des coopératives dans la défense de leur modèle via leurs organisations de représentations influencent le périmètre d'actions de ces coopératives. L'essor actuel des nouvelles coopératives énergétiques est porté par la société civile qui développe des services principalement basés sur des énergies renouvelables avec une place importante des habitants dans la gouvernance et dans le financement de ces initiatives. Ces initiatives restent cependant hors du schéma national de développement du secteur énergétique, alors qu'elles disposent de caractéristiques (mix énergétique, production décentralisée, financement participatif) favorable à encourager la transition énergétique.

## Bibliographie

- Ansart, S., Artis A. & Monvoisin, V. (dir), (2016), *Les coopératives : nouvelles pratiques, nouvelles analyses*, Editions Campus Ouvert
- Angelini, A. (1984). Cento anni d'industria elettrica in Italia. *Il veltro: rassegna di vita italiana pagine della Dante*, n.1-2, pp. 77-93.
- Artelys, Armines, Energies Demain. (2016). *A 100% renewable electricity mix? Analysis and optimisation*. ADEME.
- Beltran, A. (1998). La politique énergétique française au X Xe siècle. *Annales des Mines*, pp. 6-10.
- Birchall, J., & Ketilson, L. H. (2009), *Resilience of the cooperative business model in times of crisis*, International Labour Organisation.



- Bottiglieri, B. (1994). L'industria elettrica dalla guerra agli anni del "miracolo economico. Dans P. Castronovo Valerio-Bolchini, *Storia dell'industria elettrica in Italia; 4: dal dopoguerra alla nazionalizzazione, 1945-1962*. Rome: Laterza.
- Canazza V. (2014), *Il mercato elettrico italiano: stato dell'arte e prospettive*, Présentation au Séminaire de l'Université de Pavie, 19/05/2014
- Chevalier, J.-M., & Percebois, J. (2008). *Gaz et électricité : un défi pour l'Europe et pour la France*. Paris, La Documentation française.
- Debizet G. (2016) (dir.), *Scénarios de transition énergétique en ville : Acteurs Régulations Technologies*, La Documentation française, 200 pages, 2016, 978-2-11-010025-2
- Defeuilley, C. (2001). 50 ans d'extension du réseau électrique en France, *Flux*, pp. 85-86.
- Defeuilley, C. (2009). Retail competition in electricity markets. *Energy Policy* 37, 377–386.
- Devisse, J.-S., Gilbert, O., & Reix, F. (2016). *Quelle intégration territoriale des énergies renouvelables participatives ? Etat des lieux et analyse des projets français*. ADEME, coll. « Médiation et Environnement ».
- European Commission. (2014). *Benchmarking smart metering deployment in the EU-27*. Brussels.
- European Commission. (2017). *Renewable Energy Progress Report*. Brussels.
- Fauquet, G. (1935) *Le secteur coopératif*, Paris, Institut des études coopératives, réédition en 1965.
- Giannetti, R. (1986). Elettricità e industrializzazione. *Società e storia*, n.33, a.9, pp. 595-618.
- Gide C. (2007), *Les institutions du progrès social, 1921*, Oeuvres Complètes Volume VI, Paris, L'Harmattan.
- Pezzini E. (2016), *Bien commun et démocratie économique. Enjeux éthiques et politiques de l'entreprise coopérative*, Thèse doctorale, Université Saint-Louis Bruxelles
- Pezzini, E. (2015), "La diversité des modes d'organisation des associations coopératives: un défi pour l'Union européenne.", *Revue internationale de l'économie sociale*, n°335, pp 26-40.
- Reverdy, T. (2015). *La construction politique du prix de l'énergie: sociologie d'une réforme libérale*, Presses de Sciences Po.
- Schmitter, F. (2001), Intervention et documentation distribués aux participants au séminaire des directeurs Confcooperative, Portonovo di Ancona, 28 et 29 juin 2001.
- Spinicci, F. (2011). *Cooperazione di utenza in Italia: casi di studio*. Euricse.
- Véron, T., & Pinon, X. (2015). *Marché de détail de l'énergie*. L'Harmattan.